



Assemblée générale  
Conseil de sécurité

Distr.  
GÉNÉRALE

A/52/748  
S/1997/1003  
22 décembre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : RUSSE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE  
Cinquante-deuxième session  
Points 71, 81, 95, 97 et 98  
de l'ordre du jour

CONSEIL DE SÉCURITÉ  
Cinquante-deuxième année

DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET

MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

QUESTIONS DE POLITIQUE MACROÉCONOMIQUE

DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Lettre datée du 18 décembre 1997, adressée au Secrétaire  
général par le Représentant permanent du Kazakhstan auprès  
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte de la Déclaration finale des participants à la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA), tenue à l'échelon des Vice-Ministres des affaires étrangères à Almaty le 3 décembre 1997.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 71, 81, 95, 97 et 98 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent de la  
République du Kazakhstan auprès de  
l'Organisation des Nations Unies

(Signé) Akmaral Kh. ARYSTANBEKOVA

ANNEXE

[Original : anglais et russe]

Déclaration finale des participants à la Conférence pour  
l'interaction et les mesures de confiance en Asie, tenue  
à l'échelon des Vice-Ministres des affaires étrangères à  
Almaty le 3 décembre 1997

Les États membres de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie (CICA),

Conscients de l'importance que revêtent l'interaction et les mesures de confiance en Asie,

Réaffirmant leur attachement aux buts et aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies,

Considérant l'intérêt qu'ont tous les États de la région au maintien d'une paix sûre, générale et juste, de la sécurité et de la stabilité, conditions essentielles du progrès de leur développement socio-économique et culturel et du renforcement des institutions nationales fondé sur la démocratie et l'état de droit,

Se réaffirmant déterminés à poursuivre le désarmement général et complet assorti de mesures concertées de contrôle efficace,

Soutenant l'action internationale en vue du maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité, et soucieux de développer des mécanismes favorables aux mesures de confiance et à la coopération en Asie,

Réaffirmant que leurs stades respectifs de développement économique, les structures et la complémentarité de leur économie, ainsi que la nature des problèmes socio-économiques qu'ils sont appelés à résoudre appellent une interaction économique entre les États de la région et ouvrent de vastes perspectives de coopération économique et commerciale multilatérale profitable tant mutuellement qu'à chacun d'entre eux et à leurs intérêts communs,

Considérant l'importance que revêtent pour le développement économique durable de tous les pays d'Asie sans exception la protection de l'environnement, et l'action écologique concertée des États de la région, sans laquelle la mise en valeur de leurs abondantes ressources naturelles pourrait nuire à l'environnement,

Convaincus que la sauvegarde et le développement du patrimoine humanitaire des pays d'Asie sont un grand facteur de sécurité sur le continent,

Déclarent ce qui suit :

Les États membres conviennent de développer le dialogue politique sur les questions concernant la paix, la stabilité et la sécurité régionales et la coopération dans la région;

/...

Sans préjudice du droit de tout État de conclure le cas échéant des accords de désarmement et de contrôle des armements, les États membres examineront les questions de désarmement et de non-prolifération de façon à contribuer à la poursuite des objectifs finals que sont l'élimination complète des armes de destruction massive, le contrôle des armements, la sécurité et les mesures de confiance, ainsi que le règlement pacifique des différends dans l'égalité de droits;

Les États membres favorisent selon que de besoin une coopération active dans le domaine économique, et à terme, le progrès socio-économique, visant notamment à relever le niveau de vie de la population, à assurer la croissance de la production, le développement technologique, l'accroissement du volume des échanges internationaux, les études et la réalisation des projets internationaux, la coopération frontalière, le développement des réseaux de communications et des systèmes énergétiques, ainsi qu'à mettre en place des institutions économiques et financières communes;

Les États membres élaboreront des mesures destinées à soutenir au mieux de leurs moyens les programmes et les projets de sauvegarde de l'environnement, à les financer, et à en assurer le lancement et la promotion;

Les États membres développeront leur coopération humanitaire fondée sur le respect des caractéristiques uniques de chacun des peuples d'Asie et la compréhension des particularités de chaque pays, et orientée vers l'élaboration de normes reconnues par tous relativement aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales;

Les États membres continueront à coordonner les dispositions de la Déclaration de principes concernant les relations entre les États membres de la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie;

Tout en jugeant utile la tenue de réunions de la CICA à l'échelon des Vice-Ministres des affaires étrangères et du Groupe de travail spécial, les États membres reconnaissent qu'il importe que la Conférence se dote de formes institutionnelles d'interaction;

En vue de se prononcer sur les questions susmentionnées et sur d'autres questions, les États membres entendent convoquer à Almaty, en 1998 ou 1999 éventuellement, une conférence des ministres des affaires étrangères des États membres de la CICA, et réaliseront à cet effet le travail préparatoire voulu;

Les États membres ont chargé la partie kazakhe de communiquer la présente Déclaration finale au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, pour diffusion aux États Membres de l'Organisation en tant que document officiel de la CICA.

APPENDICE

Liste des États membres et des observateurs de la Conférence  
pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie

États membres :

État islamique d'Afghanistan  
République azerbaïdjanaise  
République populaire de Chine  
République arabe d'Égypte  
Fédération de Russie  
République de l'Inde  
République islamique d'Iran  
État d'Israël  
République du Kazakhstan  
République kirghize  
Mongolie  
République islamique du Pakistan  
Palestine  
République du Tadjikistan  
République turque  
République d'Ouzbékistan

Observateurs :

Australie  
États-Unis d'Amérique  
République d'Indonésie  
Japon  
République libanaise  
Ligue des États arabes  
Malaisie  
République de Corée  
Royaume de Thaïlande  
Ukraine  
République socialiste du Viet Nam

Organisations internationales :

Organisation des Nations Unies  
Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Conseil intergouvernemental de la République du Kazakhstan, de la  
République kirghize et de la République d'Ouzbékistan

-----